

COMPTE RENDU DES DEBATS ENTRE LA SALLE ET LES ELUS DE ROYAN ET VAUX
SUR MER A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE ROYAN VAUX
ENVIRONNEMENT LE 13 Août 2020.

La discussion s'instaure sur les sujets suivants avec Monsieur MARENGO, Maire de Royan:

Plages :

Incivilités, tapage, musique, drogue..

A ces questions il est répondu que les dispositifs de vidéo-surveillance de la ville seront complétés, notamment sur la plage de Pontaillac ainsi que sur d'autres points sensibles de la ville. Par contre, il ne peut être envisagé de rondes de police supplémentaires malgré le renfort saisonnier des effectifs de police. Un éclairage nocturne peut être envisagé mis s'il s'agit de la protection des clubs de plage, ce serait à frais partagés. Il a été pris note de la demande des adhérents plagistes pour le rétablissement d'une horloge sur le côté ouest de la plage de Pontaillac. Une demande sera faite au casino Barrière de rétablir la pendule (sans garantie).

La réfection de l'escalier longeant la falaise de Vaux a été réclamée. Ce point a été noté.

Plage du Pigeonnier : la demande d'une matérialisation du passage piéton a été réitérée. Ce point a été noté.

Garde-corps le long de la falaise du Chay à Pontaillac : la remise en état de cette protection est partielle et incomplète. Pourquoi ne pas changer les matériaux qui rouillent ? Cette question des matériaux n'a pas eu de réponse. Le Maire de Royan a fait savoir qu'il s'agit d'un chantier de réfection qui s'étalait par tranches sur plusieurs années.

Faisant le point sur les chantiers urbains, nous avons noté que le projet d'aménagement « Jules Ferry » était engagé. La mairie est satisfaite du projet en cours de réalisation. Le projet de l'ancien terrain Edf est en phase de décontamination. Ce projet n'a plus d'opposition. Les projets Orange (Boulevard de la Perche) et Renaissance sont bloqués par des procédures contentieuses. Des résidences importantes sont en cours avenue Daniel Hedde. Monsieur le Maire fait savoir qu'en raison des efforts réalisés en matière de réalisation de logements sociaux, la Ville garde la main sur le foncier et sera dispensée de la pénalité de 450 000 €.

A la question touchant à la préservation des espaces verts ou à la création d'espaces verts, il a été répondu sur trois points : replantation du boulevard Clémenceau, remplacement progressif des arbres du boulevard Aristide Briand et plantation d'un arborétum dans le projet « Jules Ferry ».

Un adhérent interpelle Monsieur le Maire de Royan sur un certain nombre de points contestables dans le projet de PLU dont la question de la possibilité d'urbaniser le Garden

Tennis. Sans vouloir revenir sur le zonage du projet de PLU, monsieur le Maire précise que tant qu'il sera « aux commandes » il n'y aura pas de remise en cause de cet espace. (Cette réponse ne peut satisfaire l'assemblée).

Les navettes fluvio-maritimes entre Bordeaux et Royan n'ont à ce jour pas d'opérateur.

Les croisières devant faire escale à Royan devraient commencer le 17 Août 2020.

Les questions suivantes ont été posées à Monsieur Patrice LIBELLI, Maire de Vaux sur Mer :

Point sur la ZAC des Batières et sur la préservation de poumons verts dans les développements urbains à Vaux sur Mer.

Monsieur Patrice LIBELLI donne connaissance à l'assemblée du courrier de la préfecture de Charente Maritime constatant les efforts faits par la commune en matière de logements sociaux. Il en résulte que celle-ci va récupérer son droit à gérer le foncier disponible et va cesser de payer la pénalité pour insuffisance de logements sociaux dès 2021.

Monsieur DEPONDT présente une photo représentant l'entrée de la rue de l'Ancien Port et regrette le bétonnage massif de ce nouveau quartier. Madame PALISSIER répond que la ville a replanté 4000 arbres sur la zone du Cormier et a réalisé une aire de jeux pour enfants pour donner de la verdure au quartier. A ce jour les arbres en question sont difficilement repérables et ne donnent pas d'ombre.

Monsieur Desjoberts (membre de l'association) interpelle les élus de Vaux sur les abattages prévus sur le terrain de la rue des Albatros (densification de la ZAC des Batières). Il lui est répondu que les pins en question présentent un danger pour les constructions futures et qu'il existe un projet de replantation sur la parcelle qui doit recevoir plusieurs maisons et deux immeubles.

Interrogés sur les abattages sur des parcelles privées, il a été répondu que seuls les arbres remarquables pouvaient faire l'objet d'une protection et qu'il appartient aux propriétaires de les signaler. Ne sont protégés par le PLU que les arbres identifiés sur le plan de zonage. Ce point nous paraît très contrariant car il eut été préférable que lors de l'examen des demandes de travaux ou des demandes de permis de construire les services d'urbanisme s'inquiètent de savoir s'il existe des arbres remarquables à protéger.

Au terme de ces échanges, le président constate que l'ordre du jour est épuisé et que les débats sont terminés. Il lève l'assemblée à 12 h30 .

Patrice DEPONDT
Président.

Hervé de BECHADE
Président de séance